

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

Le Conseil Municipal est convoqué le lundi 28 mai 2018 à 20 h30 dans la salle de réunion de la Mairie.  
Convocation faite le 22 mai 2018.

### **ORDRE DU JOUR**

- Délibération n° 2018/24/01- Acquisition d'une chaudière pour la salle des fêtes.  
Désignation du fournisseur.
- Délibération n° 2018/25/02- Attribution de subventions.
- Délibération n° 2018/26/03- Demandes de subventions pour l'étude de l'organisation de la circulation, des stationnements et des aménagements de sécurité.
- Délibération n° 2018 /27/04- Décision modificative n° 1 du budget primitif 2018.
- Délibération n° 2018/28/05- Tarif de stationnement pour commerces de restauration non sédentaires.
- Questions diverses.

**L'an Deux Mille Dix-Huit, le vingt-huit mai** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Angles-sur-l'Anglin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Jean-Michel TARDIF**, maire.

#### **Membres présents :**

Mme Christiane GIGUET !  
Mme Dominique BASTARD !  
M. Albert BARDOU !  
M. Adrien TRICOCHÉ !  
M. Yves JACOB !  
Mme Christine FONTELLE !  
M. Bruno TRICOCHÉ !  
M. Paul PIERRON !

#### **Membre absent excusé :**

M. Éric PEIFFER représenté  
par Mme Christiane GIGUET

M. Yves JACOB est élu secrétaire de séance

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 MAI 2018**

Le compte rendu de la séance du 30 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

### *Délibération numéro 2018/24/01*

#### **ACQUISITION D'UNE CHAUDIERE POUR LA SALLE DES FETES. DESIGNATION DU FOURNISSEUR.**

Le maire donne la parole à Paul PIERRON en charge du dossier qui indique avoir fait établir trois devis dont les résultats sont les suivants :

- Entreprise BOUTINEAU : 16 817,98 € TTC (Chaudière « *Initia* » 3510 €)
- Entreprise PUCHOT : 17 489,40 € TTC (Chaudière « *de Dietrich* » 6565 €)
- Entreprise CAP ENERGIE 86 : 20 273,62 € TTC (Chaudière « *Wolff* » 5615 €)

Sur question d'un conseiller, Paul PIERRON précise qu'il s'agit de trois chaudières à gaz et que les garanties proposées par les trois entreprises sont identiques.

Après débat et au vu du nombre de voix obtenues par chacun des fournisseurs candidats, soit :

- PUCHOT : 9 voix
- BOUTINEAU : 1 voix
- CAP ENERGIE 86 : 0

Le conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

*- décide de retenir l'offre de l'entreprise PUCHOT pour la somme de 14 574,50 € HT soit 17 489,40 € TTC*

*- autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.*

### *Délibération numéro 2018/25/02*

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions présentées par différentes associations. Il rappelle le montant de celles accordées en 2017 et propose d'examiner la liste des demandes pouvant être retenues pour l'année 2018 après avoir précisé que le montant budgété sur la ligne subventions en 2018 l'a été pour une somme globale de 20 000 €.

Le maire indique que certaines des subventions octroyées en 2018 seront compensées par une prise en charge partielle de la communauté d'agglomération Grand Châtellerault, notamment 1500 € pour l'association Sauvegarde et Rayonnement des « Jours d'Angles », 150 € pour la Fédération des Œuvres Laïques de la Vienne, 1000 € pour le Comité des fêtes ... etc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, à raison de 9 voix pour et un bulletin blanc,

*- décide d'allouer une subvention à diverses associations comme suit :*

• Parents d'Elèves de St-Pierre de Maillé et Angles-sur-l'Anglin (St Pierre de Maillé)	300,00 €
• Sauvegarde et Rayonnement des Jours d'Angles (Angles/l'Anglin)	3 000,00 €
<i>Montant à déduire déjà versé à l'association Sauvegarde et Rayonnement des Jours d'Angles sur le présent exercice</i>	<i>- 1 500,00 €</i>
• Association de pêche La Libellule (Angles/l'Anglin)	300,00 €
• Association des Plus Beaux Villages de France (Collonges la Rouge – Corrèze)	1 399,00 €
• Banque alimentaire de la Vienne (Poitiers)	50,00 €
• Batterie Fanfare (Saint-Pierre de Maillé)	180,00 €
• Centre Cantonal Culturel (Saint-Savin)	50,00 €
• Club photo Grand Angles (Angles/l'Anglin)	300,00 €
• Comité de Jumelage (Saint-Savin)	50,00 €
• Comité des Fêtes (Angles/l'Anglin)	4 300,00 €

• Boulistes Anglois Réunis (Angles/l'Anglin)	300,00 €
• Togobban (Angles/l'Anglin)	50,00 €
• Union Sportive Angloise (Angles/l'Anglin)	750,00 €
• Ecole de Musique Intercommunale de la Gartempe (Montmorillon)	955,00 €
• Aide à Domicile en Milieu Rural (La Roche-Posay)	900,00 €
• Association Communale de Chasse Agréée (Angles/l'Anglin)	100,00 €
• Bénévoles et Amis du Réseau des Bibliothèques	142,00 €
• Coopérative scolaire – Ecole d'Angles/l'Anglin	702,00 €
• Fédération des Œuvres Laïques de la Vienne (Poitiers)	156,00 €
• Union Sportive de l'Enseignement Primaire (Pleumartin)	192,00 €
• Croque la Vie (Pleumartin)	500,00 €
• La Mob Angloise (Angles/l'Anglin)	100,00 €
• La Fausse Compagnie (La Roche Posay)	1 000,00 €
• Les Amis d'Angles (Angles/l'Anglin)	500,00 €

Soit un total de.....14 776,00 €

### *Délibération n° 2018/26/03*

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE DE L'ORGANISATION DE LA CIRCULATION, DES STATIONNEMENTS ET DES AMENAGEMENTS DE SECURITE**

À la demande du maire, Albert BARDOU, en charge du dossier, rappelle qu'il s'agit d'étudier tous les lieux de stationnement possibles, d'évaluer les risques ou autres problèmes liés au parking et de choisir la solution la plus intéressante pour la vie de la cité et pour la sécurité.

Il donne ensuite les précisions suivantes :

- une consultation permettant la dématérialisation des offres a été lancée via l'Agence des Territoires de la Vienne pour une remise des propositions le 25 mai 2018 au plus tard
- deux réponses ont été données sur 33 dossiers retirés
- le crédit de dépense budgété étant de 25 000 €, le projet ne pourra pas être réalisé si le coût de l'étude est supérieur à cette somme
- le dépôt des demandes de subventions est fixé au 31 mai 2018 dernier délai.

Par ailleurs, le maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter une aide financière de 6250,00 € au titre des Fonds de Concours du Grand Châtellerauld et une subvention de 2084,00 € auprès du Département de la Vienne au titre du volet 4 du programme d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV).

Considérant l'urgence de ce dossier, il est décidé que la commission locale d'achat, compétente en la matière, se réunira le samedi 2 juin 2018 à 11 h 30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- *de solliciter la participation financière de la communauté d'agglomération Grand Châtellerauld et du Conseil Départemental, pour les montants indiqués ci-dessus,*
- *d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.*

### *Délibération n° 2018/27/04*

#### **DECISION MODIFICATIVE N° DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de prévoir une modification du budget primitif de 2018 pour les raisons principales suivantes :

- la commune enregistre pour le présent exercice une perte de 6335 € au titre de la dotation nationale de péréquation

- la commune est redevable auprès de la communauté d'agglomération Grand Châtellerault d'un trop-perçu de 11 895 € au titre de l'attribution de compensation

Il précise qu'en contrepartie, il y a lieu de prévoir une recette supplémentaire de 4000 € au titre du fonds de péréquation des ressources communales et 3895 € au titre des impôts locaux.

Il propose donc d'adopter une modification du budget primitif de l'exercice 2018 afin de prendre en compte toutes ces éléments.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

*- adopte la décision modificative n°1 proposée par le maire, comme suit :*

### **INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses**

020 - Dépenses imprévues : - 1 500,00

231 - Op. n° 204 – Chaudière : 1 500,00

**Total :** 0,00

### **FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

020 – Dépenses imprévues : - 1 500,00

6061 – Fournitures non stockables : - 700,00

60633 – Fournitures de voirie : - 500,00

61521 – Terrains : - 500,00

615221 – Bâtiments publics : - 10 000,00

615228 – Autres bâtiments : - 2 000,00

61558 – Autres biens mobiliers : - 1 000,00

618 – Divers : - 1 000,00

623 – Publicité, publications, relations publiques : - 2 080,00

6573 – Subvention au C.C.A.S. : - 500,00

6574 – Subventions aux associations : - 2 500,00

739211 – Attribution de compensation : 11 945,00

**Total :** - 10 335,00

#### **Recettes**

731 – Impôts Locaux : 3 895,00

73211 – Attribution comp. : - 11 895,00

73223 – F.P.I.C : 4 000,00

74127 – Dotation Nationale de péréquation : - 6 335,00

**- 10 335,00**

### **Délibération n° 2018/28/05**

#### **TARIF STATIONNEMENT POUR COMMERCE DE RESTAURATION NON SEDENTAIRES**

Compte tenu de la fermeture de plusieurs lieux de restauration, notamment au cours des derniers mois, à proximité du château, le maire indique qu'il peut paraître opportun, voire indispensable d'accueillir des commerces de restauration non sédentaires au cours de l'année 2018 et que plusieurs candidatures ont d'ores et déjà été enregistrées.

Christine FONTELLE soulève alors le problème du lieu à déterminer pour accueillir ces commerces de restauration non sédentaires. L'aire de stationnement au pied du château est envisagée sous réserve d'un aménagement électrique adapté.

Paul PIERRON fait observer que l'installation de tels commerces risque de générer beaucoup de déchets et qu'il y aura lieu alors de prévoir des poubelles en nombre suffisant.

Albert BARDOU souligne qu'il faudrait, que deux au moins de ces commerces de restauration non sédentaires soient ouverts du samedi au dimanche de chaque semaine l'été.

Le maire propose alors deux votes, le premier sur l'opportunité de prévoir et d'autoriser l'installation des dits commerces non sédentaires et le second sur les tarifs à pratiquer.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité,

*- d'autoriser l'installation de commerces de restauration non sédentaires sur le domaine public, pour la présente année,*  
*- de fixer les tarifs de droit de place applicables à chaque commerce de restauration non sédentaire comme suit :*

- *Forfait annuel de 90,00 euros (les dépenses d'électricité restant à la charge de la commune)*
- *60,00 euros par installation et par jour.*  
*- d'autoriser le maire à signer tous les documents de rapportant à ces dispositions.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Date de la prochaine séance du conseil municipal : la date provisoirement prévue est le 18 juin 2018.
- Réunion de l'association des Jours d'Angles et de l'Office du Tourisme : à la demande du maire, Albert BARDOU, qui a assisté à la réunion organisée ce jour, précise qu'un plan de réaménagement a été proposé et doit être validé en principe le 4 juin prochain et ajoute que la réunion s'est déroulée dans un parfait esprit de collaboration.
  - Fête de la Saint-Jean : elle se déroulera conformément à l'année passée.
  - Voirie : la remise en état de la route de Remerle doit être réalisée comme prévu. Le devis de la remise en état de la route des Certeaux s'élève à 3129,60 € et celui de la route du stade à 4305,60 €. Dominique BASTARD insiste sur la nécessité d'intervenir également sur la rue du champ de foire. Il est décidé que ce point sera évoqué lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

La séance est levée à 23 heures 06.

***SEANCE DU 28 MAI 2018***

SIGNATURE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

TARDIF Jean-Michel

GIGUET Christiane

BASTARD Dominique

BARDOU Albert

TRICOCHÉ Adrien

JACOB Yves

PEIFFER Éric  
Absent excusé représenté par  
Christiane GIGUET

FONTELLE Christine

TRICOCHÉ Bruno

PIERRON Paul